

Note de rentrée - Ecole élémentaire Pierre Mendès France

Année scolaire 2020 / 2021

☎ **03.20.50.27.81** www.pierre-mendes-france.com

Horaires de l'école	De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accueil se fera à partir de 8h20 et de 13h20. Les enseignants ne pourront pas rencontrer les parents à 8h20 et 13h20. Ils restent disponibles à 11h30 et 16h30 pour répondre à vos questions et sur rendez-vous si l'entretien devait durer.
Absences des élèves	La famille ou la personne responsable doit impérativement prévenir le jour même de l'absence de l'enfant par courriel : ce.0594218p@ac-lille.fr Au retour de l'élève, la famille devra informer par écrit sur le carnet de correspondance quel était le motif de l'absence. Prévoir un camarade pour le suivi des leçons auprès de l'enseignant. Des autorisations d'absences occasionnelles peuvent être accordées par le directeur pour des obligations à caractère exceptionnel. En cas d'absence <u>pour convenance personnelle</u> , les enseignants ne pourront pas fournir le travail à l'avance, il sera remis à l'élève à son retour. Pour toute maladie contagieuse, il sera demandé un certificat médical autorisant la réintégration de l'élève en milieu scolaire.
Retards	La famille ou la personne responsable veillera à ce que les enfants respectent les horaires de l'école. Chaque retard sera consigné dans le carnet de correspondance. En cas de retard à 8h30 ou à 13h30, les élèves ne pourront pas être accueillis avant les récréations du matin ou de l'après-midi.
Relations Parents Enseignants	N'hésitez pas à signaler tout problème de santé ou familial, de même que les couchers tardifs qui doivent rester exceptionnels. Les enseignants pourront ainsi en tenir compte. Vous avez également la possibilité de communiquer avec les parents d'élèves élus au conseil d'école qui font le lien avec les enseignants et le directeur. Si vous souhaitez vous investir dans la vie de l'école, votre aide et vos idées seront les bienvenues.
Le carnet de correspondance	Il sert de lien entre la famille ou la personne responsable et les enseignants. Toutes les informations seront collées et devront être datées et signées . Après chaque absence et/ou retard, la famille devra informer l'enseignant par écrit du motif de l'absence dans les rubriques prévues à cet effet. Une présentation plus détaillée de ce carnet sera faite par les enseignants lors de la réunion d'information prévue le 13 septembre 2019.
Activités sportives	Pour les séances d'EPS, les élèves devront avoir un sac avec un pantalon de survêtement (ou un short), un T-shirt de rechange et une paire de baskets propres. Ils peuvent également emporter <u>une bouteille d'eau</u> dans leur sac de sport.
Matériel	L'école fournit à votre enfant un ou plusieurs manuels scolaires. En cas de perte ou de détérioration, nous vous demanderons de les rembourser ou de les remplacer. Les livres non-recouverts fournis par l'école devront être recouverts et munis d'étiquettes. Nous vous demandons de veiller régulièrement à l'état des affaires de votre enfant et de renouveler le matériel usagé (crayons, bâton de colle...).
Rappel	Les jeux électroniques, les lecteurs MP3 et MP4 et les téléphones portables sont interdits à l'école. Dans la cour les ballons en mousse sont autorisés lorsqu'il ne pleut pas. Si votre enfant amène des cartes, des billes ou tout autre jouet, l'équipe éducative décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Le règlement intérieur 2018/2019 de l'école restera en vigueur jusqu'au premier conseil d'école, date à laquelle sera présenté et voté le règlement intérieur 2019/2020. Il est en téléchargement sur le site de l'école, rubrique – Docs administratifs – (menu horizontal du bas)
Inspection de l'Education Nationale	Vous pouvez adresser vos courriers à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, après en avoir discuté préalablement avec le directeur, à : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Inspection de l'Education Nationale de Lille 2 / Annœullin 1 rue des Boulets - 59113 SECLIN

Fait à Salomé, le

Signature de la mère :

Signature du père :